TICKET DES REPUBLICAINS.

POUR GOUVERNEUR,

J. B. DAWSON.

SENATEUR,
BERNARD MARIGNY.
REPRESENTANS,

B. Z. CANONGE — J. J. P. MERCIER
H. PEDESCLAUX — LOUIS ALLARD
CHARLES DAUNOY — DONATIEN AUGUSTIN
ANTONIO DUCROS

POUR LE CONGRES,
Premier District—CHS. GAYARRE,
Troisième District—J. WALKER.

L'ABEILLE.

IMPRIME' ET PUBLIE', TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut que l'UNION soit conservée."

MARDI MATIN, 17 JUIN 1834.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 17 juin.

Le feu a éclaté ce matin, à une heure, dans la maison en bois située à l'encoignure des rues du Canal et du Camp, occupée par un confiseur. Elle a été entièrement consumée.

M. J. BERMUDEZ a été élu, hier, à une majorité de 16 voix, Alderman du 4e. district.

NOUVELLES D'EUROPE,

De onze jours plus récentes.

La malle du nord, arrivée hier, nous a apporté des journaux de New York du 2 de ce mois, contenant des dates de Portsmouth du 4 mai et de Londres du même jour. On les trouvera sous le titre EXTERIEUR.

Le brick de guerre français le *Cuirassier*, est arrivé à New-York le 1er. de ce mois, de Brest, avec des dépêches du gouvernement relativement au rejet du traité conclu avec les Etats-Unis.

Nous avons reçu de notre correspondant, des journaux de Vera-Cruz jusqu'au 1er. de ce mois; rien d'extraordinaire, toujours des mouvements qui ont pour objet les opinions religieuses. L'état de Mexico a envoyé une députation au président pour l'informer des maux occasionnés par la marche que suit le ministère. On dit que la ville de Lagos s'est déclarée en faveur du système d'Onzava et Cordova. Le colonel Pavon est parti de Mexico, avec 300 hommes de cavalerie et 150 d'infanterie, se dirigeant sur la ville de Puebla. Plusieurs personnes de distinction, tels que députés, sénateurs, juges, officiers, généraux ont formé une réunion pour manifester leur opinion, au sujet de la déclaration faite à Puebla. Ils ont déclaré qu'ils reconnaissaient le président Santa-Anna comme protecteur de la religion. Le Congrès a clos ses sessions le 15 de mai. Le Congrès a décrété que les Etats de Mexico, de Vera-Cruz et de Puebla se réuniraient à ceux de Guanajuato, de Michoacan, de Jalisco, de Zacatecas et que des personnes seraient désignées par la législation pour aller se mettre à la tête de ces réunions. Elles ont pour objet de former une force imposante pour s'opposer aux factieux.

Voici l'opinion émise par le célèbre avocat McCREADY, *sur la presse; dans la dernière séance du Conseil.*

" Je dois m'opposer à la motion du membre du 1er. district par respect pour la ville, pour le conseil et pour les membres de la corporation. On a accusé dans les papiers publics un fonctionnaire. Si le conseil s'occupait de telles communications, on n'en verrait jamais la fin. Si on s'appercevait qu'on s'occupe de ces communications tous les *écrivailleurs* du pays seraient en armes contre nous. Combien l'attente du public serait trompée, lorsque nous envoyant pour prendre en considération ses intérêts, il nous verrait nous occuper à contredire les assertions d'un amas de folliculaires. Si la personne qui se croit lezée avait adressé ses plaintes au conseil, par une lettre, j'aurais été le premier à voter pour le renvoi à un comité spécial, mais venant des colonnes d'un journal public, je dois dire que je m'y oppose *toto cœlo*, et que je voterai contre la résolution."

Le public n'aura sans doute pas lu sans étonnement ce que M. McCready, membre du Conseil de Ville, a osé dire, samedi dernier, en présence du Conseil assemblé, à l'occasion de la communition adressée aux membres de la corporation, contre M. J. Pilié.

Est-il possible qu'un homme s'oublie à ce point, de blâmer, en termes peu décents, pour ne dire rien de plus, un citoyen d'adresser, par l'organe des journaux, une plainte contre un employé à la corporation, chargée de veiller aux intérêts de la cité? Loin de repousser ces communications, on devrait, au contraire, les désirer, surtout quand elles sont appuyées sur des faits et signées comme celle dont nous parlons.

M. McCready ignore-t-il donc dans quel pays il vit? ne sait-il pas que c'est la liberté de la presse qui rend notre gouvernement supérieur à tous les autres? et il ne voudrait pas qu'on eût recours aux journaux pour donner connaissance au public de tout ce qui peut l'intéresser! La presse a des abus, mais n'a-t-elle pas de bien plus grands avantages? M. McCready ne nous donne pas une bien haute opinion de son républicanisme. L'honnête homme, l'homme pur, l'homme intègre, n'a rien à craindre, la calomnie ne peut pas l'atteindre. L'homme dont la conscience n'est pas sans tâche a tout à craindre des publications insérées dans les journaux; mais le public a tout à gagner. Il s'agit maintenant de savoir si l'intérêt général ne doit pas l'emporter sur l'intérêt particulier. M. McCready pense que l'intérêt particulier doit l'emporter; puisqu'il ne veut pas qu'on accuse dans les journaux les agents qui ne remplissent pas leurs devoirs, surtout quand l'accusateur signe. La majorité du Conseil a fait justice des prétentions de M. McCready, et en cela, elle a prouvé qu'elle avait de la sagesse.

(*Communiqué.*)

On vient de recevoir la nouvelle positive que la proposition faite par le Président, de réélire Martin Gordon, collecteur de ce port, a été rejetée par le Sénat. Chacun se demande quels sont les motifs qui ont pû déterminer ce rejet? Le bien de la Louisiane l'exigeait-il? Les finances des Etats-Unis étaient-elles en mauvaise main? enfin, est-ce par l'esprit de parti qu'on a été poussé à agir ainsi; ou bien, n'a-t-on consulté, que l'intérêt-général?

Il sera aisé au public de se former une opinion à cet égard. On sait que Martin Gordon est l'ami particulier du général Jackson, cette raison seule a pu faire commettre une injustice aussi criante. C'est là ce qui a fait oublier à MM. Waggaman et Porter, sénateurs de cet état, tous deux habitants sucriers, les services importants qui ont été rendus à la Louisiane par Martin Gordon, en faisant saisir les sirops cristallisés que quelques bons négociants de cette ville, anti-jacksonistes d'ailleurs, avaient fait introduire dans ce port, quoiqu'ils sussent fort bien, que ces introductions de sirops cristallisés causeraient la ruine des habitants sucriers de cet état. Ce fait ne pourra être nié par aucun habitant de ce pays, que sans l'énergie de Martin Gordon, que l'on a menacé, sans les terrs d'un procès ruineux, nous serions encore réduits à vendre nos sucres quatre sols, et, si l'on considère qu'en cette manière d'introduire des sucres augmentait chaque jour, on se convaincra facilement que, sans le patriotisme de ce collecteur, les habitants sucriers de cet état, seraient totalement ruinés. Je le demande, qui croire que MM. Waggaman et Porter, ont ils [illegible] le rappeler ce fait; mais non; on s'inquiète peu de l'intégrité de Martin Gordon; on oublie les services qu'il a rendus; il est l'ami du général Jackson; il faut l'immoler; voilà la misérable doctrine que suit la majorité du Sénat des Etats-Unis. On ne peut atteindre le Président, il est sous l'égide de douze millions d'habitants; sa popularité est fondée sur de grands services, qui sont au-dessus des atteintes de la calomnie; aussi pour exercer quelque vengeance avec succès, il faut frapper ses amis intimes, ses amis d'enfance, et, alors, foulant aux pieds tout principe de justice et d'équité, il faut les éloigner des emplois qu'ils occupent avec honneur pour eux, et avantages pour le public. Il faut choisir Martin Gordon, qui habite la Louisiane depuis 25 ans, et qui jouit de l'estime publique, pour satisfaire la rage de quelques sénateurs et surtout de MM. Waggaman et Porter. Je le demande à tout homme impartial, si nos sénateurs au Congrès n'avaient consulté que la vérité; ce citoyen honorable aurait-il été rejeté? Les revenus publics n'ont-ils pas considérablement augmenté sous son administration, son intégrité dans tous les genres, ne doit-elle pas être appréciée, dans une place surtout, où, comme MM. Waggaman et Porter le savent bien, les intérêts des Etats-Unis ont été compromis par le manque d'intégrité de plusieurs de ceux qui l'ont precédé dans cet office. Toutes ces raisons ajoutées à sa persévérance pour empêcher l'introduction des sirops cristallisés dans la Louisiane, ne devaient-elles pas adoucir la bile que l'opposition décharge contre l'administration du général Jackson. Esperons que les habitans de la Louisiane se rappelleront la conduite de leurs mandataires. MM. Porter et Waggaman, et que les deux météores créés par l'esprit de parti, disparaitrons bientôt de notre horison politique.

UN HABITANT SUCRIER.

St. Francisville 11 juin 1834.

Mr. JEROME BAYON.

Monsieur.—Je vois dans les colonnes du Mercantile du 2 du courant, les noms de plusieurs messieurs de cette paroisse que l'on déclare ouvertement contraires à l'élection du juge Dawson, et je m'apperçois que l'on me fait l'honneur de me mettre du nombre, c'est avec une peine sensible que je vois cruellement traînés devant le public, (passez moi l'expression,) des noms d'individus respectables.

Je dis qu'il n'y avait pas de nécessité d'en agir ainsi, qu'il n'y a pas de justification pour ce procédé, qu'il est illibéral, et que rien ne peut autoriser une telle conduite. Je suis attaché au juge Dawson par des motifs personnels et motifs politiques. Je vote pour le juge Dawson, pour les raisons suivantes: 1o. parceque je le crois fort capable de remplir la haute dignité à laquelle il aspire; 2o parceque j'ai connu le juge Dawson dès son enfance, je n'ai guères qu'environ deux ans de plus que le juge Dawson, j'ai été élevé dans le même voisinage, et nous avons toujours été très-intimement liés. Je crois avoir connu que les adversaires de Dawson le calomnient et comme non, ils votent pour lui. Ce [illegible] pour le pénétrer dans tous les replis de son âme, [illegible] nous rien qui puit le faire rougir ni ses amis

Je suis respectueusement,

votre très humble serviteur.

CYRUS RUTLIFT.

EXTERIEUR.

ESPAGNE ET PORTUGAL.

On a reçu à Londres des journaux de Madrid du 23 avril, ainsi qu'un supplément de cette date. Les nouvelles contenues dans ce supplément sont de la plus haute importance. Don Carlos est poursuivi de près, en Portugal, par les troupes espagnoles. A leur arrivée le 13, devant Almeida, Don Carlos qui s'était réfugié dans cette forteresse, a pris la fuite; et le 18, la ville s'est déclarée en faveur de Donna Maria. Voici le contenu du supplément:

Dépêches reçues au bureau de la guerre.

Dans le royaume voisin de Portugal, les événemens se développent avec rapidité. Les troupes espagnoles s'étant présentées le 13 devant Almeida, d'où le prétendant s'était enfui pour éviter d'y être bloqué, la forteresse se déclara pour Donna Maria de Gloria, le 18 matin de bonne heure, comme on peut le voir par les dépêches suivantes du gouverneur de Ciudad Rodrigo, datées du 19.

Très excellent seigneur; j'ai l'honneur d'informer votre excellence que des avis qui m'arrivent de différens points des frontières de Portugal m'apprennent que la ville d'Almeida s'est déclarée pour la reine Donna Maria de Gloria, hier à cinq heures du matin; que le pavillon de la légitimité flotte à présent sur les murs de cette ville, et que le gouverneur a abandonné son poste à cette heure avec le peu de troupes qu'il avait avec lui.

Je vous envoie ci-joint les preuves de la prise d'Almeida par les troupes portugaises de Donna Maria de Gloria, dont vous ferez l'usage que vous jugerez convenable. J'apprends en même tems, à votre excellence, qu'hier dans l'après-midi, nous avons entendu tirer le canon d'Almeida; c'est sans doute un salut qu'ont fait les habitans en célébration de cet heureux évènement.

Note.—Les preuves dont on parle ci-dessus, sont sans doute les dépêches envoyées au gouverneur de Ciudad Rodrigo, au sujet de cet évènement par les autorités d'Almeida, Fuentes de Onoro, et Alden del Obejpo.

En effet, le pavillon royal de la reine donna Maria de Gloria flottait sur les murs d'Almeida depuis hier, à cinq heures du matin, par les détails que nous venons justement de recevoir de la frontière à présent qu'il est midi; on peut les croire véritables, parceque la personne qui me les a donné possède ma confiance.

L'examineur des passe-ports de *Barba de Puerar* m'a informé que la Bausa, village situé dans ma juridiction et d'autres endroits, sont remplis de femmes, d'enfans et de vieillards réfugiés, qui sont venus y chercher un asyle, apportant avec eux toute la propriété et les effets qu'ils ont pu enlever.

La dépêche suivante du général Rodilf a rapport à la fuite du prétendant, que les troupes de donna Maria sont maintenant occupées à poursuivre.

Très excellent seigneur; les détails que j'ai reçus aujourd'hui sur la direction de la fuite du prétendant, confirment le contenu des dépêches que j'ai communiquées hier à votre Excellence sans ajouter rien de nouveau.

L'avant garde s'arrêtera ce soir à Castel Branco où elle s'est rendue pour avancer sur les flancs des fugitifs, prendre les charettes chargées de leurs effets, et montrer aux Portugais et au peuple de l'Estramadure jusqu'au Tage que nous étions constamment préparés à nous rendre partout où le service de sa majesté la reine notre maîtresse nous appelle. Les troupes se déploiront à Belmonte, conformément aux instructions que j'ai envoyées au général qui y commande, et le général Baron de Carondelet, à la tête de laquelle il est arrivé à Culpina, se rendra à cette ville avec les batteries d'artillerie de la brigade d'artillerie de campagne.

Je n'ai rien autre chose d'important à communiquer à votre excellence. Les colonnes expéditionnaires n'éprouvent pas de pertes des désertions. Il ne nous manque pas un homme jusqu'à la date d'aujourd'hui.

L'enthousiasme et l'opinion bien manifestée que l'on voit dans ce pays étranger, sont en effet bien dignes de louange et démentent complètement les assertions gratuites des partisans du prétendant, qui voulaient que ces peuples fussent affectionnés à sa cause. Les portugais admirent l'excellente discipline des troupes espagnoles; depuis cinq jours que nous sommes ici, il n'a pas été nécessaire d'infliger une seule punition, chose qui me fait un sensible plaisir.

Que Dieu conserve votre excellence bien des années.

JOSE RAMON RODILL.

Quartier général de la garde, 18 avril 1834, après-midi.
Au secrétaire d'état du département de la guerre.

Il faut se rappeler en livrant la dépêche du général Rodill que nos avis antérieurs nous avaient préparés à l'entrée d'une armée espagnole en Portugal, tant pour poursuivre le prétendant Don Carlos que pour aider Don Pedro. Une dépêche du général Rodil du 16 avril, publiée à Madrid le 19, annonce que le mouvement dont nous venons de parler, est arrivé le 14 et le 15. A mesure que le général Rodill avançait, toutes les forteresses situées sur sa route se déclaraient pour la reine, et Carlos le prétendant d'Espagne comme on le désigne, fuyait devant les troupes de Rodill, avec quelques partisans et sans ressources; il était dépouillé par ses domestiques du peu d'effets précieux qui lui restaient.

Une lettre du 24, venue de Bayonne, parle de l'arrivée de Don Carlos en Espagne, et dit qu'en conséquence, les carlistes de l'Arragon et de la Castille, avaient levé l'étendard de la révolte contre le gouvernement actuel.

Presque tous les papiers de Paris discutent les mérites de la convention nouvellement formée entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. Aucune ne manifeste du doute sur la réalité de l'existence de cette convention.

Des avis de Lisbonne jusqu'au 22 inclusivement et d'Oporto jusqu'au 25 inclusivement, sont parvenus directement à Londres. Il y avait quelque espoir à Lisbonne que la négociation pour réconcilier les deux frères, entreprise par lord Howard de Walden, et le baron de Mortier, n'était pas encore abandonnée. Napier bloquait Figueira, et le quartier général du duc de Terceira, était le 16 avril à Murcia. Il était à la poursuite du général Cardozo qui se retirait dans le plus grand désordre vers Moncorvo pour se réfugier sans doute dans la forteresse d'Almeida.

Les Miguelistes avaient fait une nouvelle attaque sur Saint Ubes, mais ils avaient été repoussés avec une perte considérable. Il est évident par la teneur de plusieurs lettres et les communications que nous avons reçues, que la cause de don Miguel est dans un état pitoyable, et presque abandonnée, et que celle de don Pedro prend faveur au nord et au midi du Portugal.

Le duc de Terceira avait réussi à chasser le général Cardozo d'Amaranthe, à s'emparer de Reyva. Cardozo se retirait sur Almeida sans savoir que les autorités s'y étaient déclarées en faveur de la cause constitutionnelle.

La nouvelle était arrivée à Lisbonne que le général Rodill à la tête 10,000 espagnols venait d'entrer en Portugal pour aider donna Maria, et que l'amiral Napier était revenu à Lisbonne pour s'y préparer à une autre expédition.

L'amiral vicomte cap. St. Vincent, Napier, vient d'être créé comte sous le même titre. Toute la nation portugaise se félicite de cette nouvelle preuve de la haute estime que majesté impériale le duc régent pour les services signalés de cet illustre guerrier, qui a tant contribué au rétablissement du trône de la reine, et de la liberté de la nation.

Le pape a excommunié don Pedro, ses ministres et en un mot tous les amis de la cause de la reine. Les nouvelles de Lisbonne nous apprennent que si cette excommunication n'est pas levée, le gouvernement a notifié à la cour de Rome qu'il croira de son devoir, non seulement d'arrêter le paiement des 40l. sterling que le Portugal paye annuellement au saint siège, mais de délibérer sérieusement sur la nécessité de d'interrompre toute communication avec la cour de Rome.

LISBONNE, 22 avril.

La forteresse d'Almeida, sur les frontières est au pouvoir du parti de la reine; les détails de cet heureux événement n'ont pas encore transpiré, mais il parait que la garnison qui était peu nombreuse prit l'alarme à l'entrée du duc de Terceira dans le pays et abandonna la place. Plus de mille personnes détenues pour offenses politiques, dont plusieurs étaient d'un rang distingué, furent élargies, sur le champ par les habitans, qui même établirent gouverneur de la forteresse un de ces prisonniers frère du général Valdes.

Oporto, 24 avril.—Le général George Davilez de qui six ans d'emprisonnement n'avaient pas diminué l'activité, ayant organisé une force de quelques centaines d'hommes à Olarniza en Espagne, traversa la frontière avec ses partisans le Wavril, et entra à Braganza le lendemain, où il fit proclamer la reine avec les cérémonies ordinaires. Il dirigea ensuite sa marche sur la Torre de Momorvo d'où il adressa une dépêche au préfet de cette et de ce district.

Le vaisseau anglais le *Canopus*, a dû mettre à la voile de Davenport pour la Coruna, avec 12,000 fusils.

DE VIENNE.

D'après les avis de Vienne du 20 avril, les nouvelles des derniers troubles de Lyon et de Paris, avaient paru suffisantes aux membres du congrès allemand pour les exciter à prolonger leurs séances indéfiniment. La considération des mesures proposées pour assurer la tranquilité des Etats confédérés, a été reprise à cause des événemens de France. Les écrivains allemands des lettres de Vienne nous disent qu'il est probable que le comte Munch Bellinghausen, président autrichien actuel de la diète germanique, sera nommé ministre d'état autrichien. Ils semblent attacher beaucoup d'importance à cette nomination attendue et parlent de la grande sensation qu'a produite chez les diplomates le bruit qui circule à ce sujet.

FRANCE.

Il y avait des préparatifs dans différentes parties du royaume pour célébrer le jour de la naissance du roi, le premier mai.

D'après le correspondant du Courier de Londres, la chambre des députés prépare tout ce qui est nécessaire à la session le plus promptement possible; les ministres désiraient la voir finir le 10 mai. Si la session s'achevait dans la première quinzaine de ce mois, les élections seraient faites sur la fin de juin, et la nouvelle chambre s'assemblerait probablement en septembre ou octobre. La nouvelle chambre sera sans doute aussi favorable au ministère que la présente, mais en conséquence de la nouvelle alliance entre les électeurs républicains et les carlistes il y aura une vingtaine de membres carlistes.

Il ne faut pas croire que l'opposition y trouve un grand avantage parce que ce vote parlerait perdra beaucoup à proportion de ce que gagnera le côté droit.

C'est au commencement de la semaine prochaine que le rapport sur le tarif va se mettre devant la chambre. On sait que le comité recommande plusieurs modifications qui étendraient les réductions proposées dans le projet de loi, mais l'on ne touchera pas aux prohibitions jusqu'à ce que les députés aient eu l'occasion de consulter leurs constituants à ce sujet. Les travaux des commissaires nommés par les deux gouvernemens doivent donc rester in [illegible] jusqu'à la première session, ou cette affaire sera discutée à fond, et son objet sera plus facile à atteindre qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Le docteur [illegible] [illegible] membre de la convention nationale de 93, est mort à Liège, âgé de 72 ans.

[illegible] l'opposition doit venir se porter sur les rangs et avant les électeurs de Lille pour représentant. Il avait voté la paix à l'accession de Louis-Philippe.

Le peuple de Lyon vient de nommer les délégués pour solliciter du gouvernement l'indemnité des pertes qu'on a souffertes dans la dernière insurrection.

Des officiers du 36e de ligne, et d'autres du 4e et du 9e cuirassiers ont été arrêtés, comme soupçonnés d'avoir eu des liaisons avec les associations républicaines.

Il s'est commencé dans la chambre des députés un débat fort intéressant sur la question de garder ou d'abandonner Alger, et le débat continuera après nos derniers avis.

La ville de Paris a été condamnée à payer aux armuriers des dommages pour les pertes que ceux ci ont éprouvés en plusieurs cas pendant les derniers mouvements insurrectionnels. Les arrestations continuent en France, et rien n'est oublié de ce qui peut affermir Louis Philippe sur le trône. M. de St. Romeu, partisan de la légitimité a été arrêté, aussi bien que M. Mathieu, avocat qui avait beaucoup de papiers à sa disposition que l'on a saisi. Il s'est élevé un débat dans les chambres sur l'abandon d'Alger; on a fait de beaux discours, mais on n'a rien décidé.

Les ministres de Louis-Philippe résolurent de prendre mercredi quatre mesures qu'ils annoncèrent aux chambres.

Ordonne que la chambre des pairs s'assemble tous de suite, pour prendre connaissance de la révolte qui a eu lieu à Lyon le 9 et le 10 avril et le jour suivant, à Saint-Etienne le 11 avril et les jours suivants, et à Paris le 13 et le 14 avril.

Si la chambre des pairs est destinée à juger tous les criminels, elle siègera d'une manière permanente, non pendant des jours, mais pendant des mois; car naturellement l'accusé aura besoin d'un avocat pour le défendre.

On croit que la chambre des pairs va se déclarer incompétente, pour éviter la peine de faire cet examen.

Le gouvernement a demandé à la chambre par l'organe du maréchal Soult, une armée de 360,000 hommes, et de 65,000 cavaliers, pour la paix en France, ou pour mieux nous exprimer, pour supprimer toute insurrection.

Il a demandé 14,500,000f au dessus de tous les budgets extraordinaires précédens pour 1834, et 22,500,000 d'extraordinaires pour 1835.

Il a proposé une loi à la chambre pour punir tous ceux qui seraient dépositaires d'armes à feu ou de munitions par devant la police correctionnelle, par des amendes de 16 à mille francs, et pour confisquer les objets saisis; pour punir tous ceux qui dans une insurrection porteraient des armes à feu ou autres par les galères pour cinq ans au moins, et dix au plus; pour punir de mort ceux qui feraient usage de poignards, et par un emprisonnement de cinq à dix ans ceux qui aideraient à faire des barricades.

A l'éditeur du Courier and Enquirer.

Correspondance particulière.

PARIS, 20 avril 1834.

(Suite et fin.)

Mais ce qui ajoutait à la confiance des agitateurs tant de Paris que de Lyon, c'était sans doute les discours incendiaires prononcés dans la chambre des députés, par ces membres qui avaient l'audace d'y siéger encore après avoir avoué leurs principes républicains. Voilà ce qui a donné du poids aux insinuations artificieuses des émissaires du parti, car ils ont pu dire et ils ont dit, nous avons des députés qui proclament ouvertement nos principes dans la chambre. Je suis bien trompé si l'attitude des autres membres qui n'ont pas déclaré ouvertement leur opposition au trône constitutionnel du juillet, n'a pas donné de poids à l'insinuation qu'il y aurait un plus grand nombre de députés qui se joindraient aux anarchistes au moment favorable. En effet, la conduite de l'opposition présente quelque chose de bien bizarre à un esprit réfléchi; par son langage et ses suffrages elle s'est constituée l'auxiliaire des partis violens, lorsque la société était dans un état de calme. Quand l'agitation s'est mise au sein de cette société; excitée en partie par ce langage et ces suffrages, elle est devenue pour ainsi dire l'auxiliaire du gouvernement. Observez l'opposition le jour après ces combats terribles dont nous avons été les tristes témoins, son langage qui auparavant était rempli d'amertume et de dédain s'était adouci; et à présent elle garde un profond silence. Avant l'insurrection, tous les actes du gouvernement étaient censurés sans miséricorde; peu de tems après, et bien peu de tems après, elle se contente de blâmer d'une manière froide et mesurée des actes cent fois plus arbitraires, que ceux contre *lesquels* elle avait auparavant déclamé avec la plus grande violence. On ne peut voir la preuve dans le cas où le gouvernement a retiré la patente à l'imprimeur de la tribune, ce qui empêche à ce journal de paraître; parce qu'aucun imprimeur ne courra le risque d'entreprendre cet ouvrage. On peut assurer que quoique la loi permette cette voie courte de supprimer les clabaudations des éditeurs dangereux, il ne s'est cependant rien fait de si arbitraire depuis la révolution de juillet, je crois qu'on en a fait autant autrefois sous la restauration. Cependant l'opposition a été extrêmement économe de ses expressions violentes ordinaires; quoique, malgré les dégoûts que les articles du journal, doivent avoir excité chez tous les gens sensés, c'était l'occasion de donner un avertissement salutaire et solennel aux ministres, de ne pas se laisser aller trop facilement aux suggestions que pouvait leur inspirer leur triomphe.

[illegible] la [illegible] du [illegible], c'était [illegible] formé parce que l'on avait vu si [illegible] grande, dans la métropole, pour seconder l'insurrection lyonnaise, laquelle insurrection s'est laissé apercevoir dans plusieurs autres parties du territoire. Les enfans perdus des clubistes furent les premiers que l'on manœuvrer, pour découvrir par ce mouvement quel serait l'esprit de l'armée, et s'il y avait eu la moindre hésitation, nous aurions vu tous les membres de ces sections dont je vous ai envoyé il y a quelque tems la nomenclature sanglante, se montrer en armes de toutes parts; mais l'armée par sa fermeté a formé un rempart d'airain contre l'anarchie, mêlée fraternellement comme elle était avec la noble garde de Paris, qui était résolue de détruire la révolte dans sa source du moment qu'elle se montrerait. Il y avait long-tems que les anarchistes employaient tous les moyens possibles de séduire l'armée; ils s'étaient trompés sur le gros des troupes, et parce qu'ils avaient réussi avec quelques conscrits, ils ont eu la folie d'aller, proclamer dans un moment d'ivresse leur gouvernement insensé.—Au moment de l'exécution, l'anarchie trouvant l'armée fidèle et déterminée à remplir le devoir pénible qui lui était imposé, abandonna les enfans perdus à leur malheureux sort. A présent ce parti avance publiquement qu'il n'y a eu que deux sections de la société des droits de l'homme qui aient pris les armes qu'elles l'ont fait contre la volonté bien prononcée du corps général, lequel s'en était séparé, que dans le fait on n'avait pas essayé ses forces; qu'il n'y a eu qu'une misérable escarmouche, que les affaires n'étaient pas mûrs, &c. Je crois dans mon humble opinion qu'il est de mon devoir de dire que le présent calme est trompeur; tout reconnaissans que nous devons tous être de ce que l'ordre est rétabli, et de ce que les bons sentimens en faveur de l'ordre actuel de choses se manifestent si généralement dans la capitale, ceux qui veulent examiner sans préjugés la société actuelle de France, ne pourront s'empêcher de remarquer que le mal est trop profondément enraciné pour l'anéantir par des succès aussi partiels que ceux que nous avons récemment vus. Sans doute que les derniers évènemens ont dû ajouter de la force au gouvernement de Louis Philippe; mais on n'a cessé de conspirer contre ce monarque du jour de son accession au trône; et je peux dire que la démoralisation est poussée au point de rendre légitime tous les moyens qui peuvent conduire à sa chute; quels qu'ils soient. Il ne m'est pas possible de mieux décrire l'état de la nation, qu'en disant avec M. Jars, dans un des derniers débats de la chambre des députés que le pays est dans une fausse position, parce qu'il abonde en ces maux que produisent l'ambition malheureuse, et l'amour propre humilié, conséquences naturelles de toute révolution, qui en déplaçant le pouvoir représentatif, le met à la portée de tout le monde, pendant *qu'il n'est pas donné* à tout le monde de pouvoir s'en saisir et le rendre utile; il y a beaucoup de présomption et bien peu de capacité; voyez cette foule de jeunes-gens qui se croient capables de gouverner l'avenir; ces imprudens vieillards qui voudraient reconstruire le passé; comme d'ordinaire, vous trouvez une armée de courtisans et de flatteurs, mais bien peu d'amis. Il y a des flatteurs, qui à présent comme autrefois, endorment les princes dans une fausse sécurité, et d'autres encore plus adroits, qui font leurs affaires d'exciter des révoltes parmi le peuple; c'est parmi les courtisans que l'on voit cette profonde jalousie, cet avarice, cet égoïsme et cette ingratitude, exercer leur influence dangereuse, la fausse honte qui empêche à ceux qui ont pris une fois la mauvaise route de rétrograder est la cause d'un grand mal; mais n'en occasionne plus que cette soif ardente d'arriver aux places et au pouvoir; laquelle est si aveugle et si absolue, que plutôt que de renoncer à l'objet désiré, elle déchirerait en détail le pouvoir dont elle veut s'emparer.

Quant à moi, je le dis avec un profond regret, je ne vois d'autre moyen de nous tirer de ce misérable état qu'une guerre étrangère, ce qui n'est qu'un mauvais remède qui deplace seulement le mal, dans ces cas là, pour porter chez d'autres peuples,—ou un passage triste et désolant à travers toutes les terribles phases d'une révolution, semblable dans ses horreurs et ses résultats à celle qui nous a laissé de si funestes traces, mais dont les principes et les emblêmes sont ardemment adoptés par ces âmes *généreuses* et *chaleureuses* qui voudraient réformer la nation en lui coupant la tête. On pourrait croire que ces craintes sont mal fondées, et qu'il y a trop de mélancolie dans ce tableau de l'avenir; mais si, ce que l'on croyait impossible il y a quatre ans, les principes du *bonnet rougisme* existent, qui peut nous empêcher de croire qu'il produira les mêmes fruits empoisonnés.

Pour vous montrer l'effet pernicieux d'une émeute, permettez-moi de vous dire ce qui s'est passé à la banque d'épargne dimanche et lundi derniers, les 13 et 14 avril, savoir: reçu 153,176 francs; argent retiré, 19,000 francs. Il n'y avait qu'un bureau d'ouvert pendant ces jours là; la branche de la rue Saint Martin, s'est fermée à cause de l'insurrection. Les opérations de la semaine, comparées à celles de la précédente, ont montré une diminution de 141,757 francs sur les recettes, et une augmentation de 71,700 francs sur les paiemens; il y a donc une diminution réelle de 212,557 francs.

La fête du roi qui devait se célébrer le 1er. mai, n'aura pas lieu. Le roi veut que les fonds qui devaient servir ce jour là aux spectacles et aux plaisirs du public, se destinent cette année, au soulagement des victimes qu'ont faites les troubles. La somme qui se distribue annuellement le jour de la fête du roi aux familles indigentes, inscrites dans les bureaux de charité, sera encore à sa destination ordinaire, parce que nous n'avons pas également le droit d'être assistés. Quant à ce qui est de la dépense, tout va comme il faut, mais comme les Parisiens comptaient sur cette fête là parce que beaucoup de marchands en attendaient le débit de leurs marchandises, qui doivent se trouver toutes prêtes, parce que cette fête est prochaine, et parce que Paris a réellement raison de se réjouir d'être débarrassé pour un tems des tendres misercordes de ses chers amis les patriotes, il me semble qu'on [illegible] laisser célébrer, et tirer d'un autre fond les moyens d'assister les pauvres victimes. [illegible] Les orchestres étaient assez avancés [illegible] Champs Elysées, on avait déjà fait des travaux [illegible] les; mais à présent on démolit les [illegible] pour les musiciens, et le commerce [illegible] c'est une mésaventure. On a mis à l'ordre du jour *nous ferons avec tout cela*

On s'est [illegible] M. [illegible] s'était retiré du ministère espagnol, et que le comte [illegible] aussi [illegible]. C'était un heureux présage. On annonçait aussi hier que le télégraphe avait été reçu à nouvelle que le décret pour la convocation des Cortès aurait paru dans la première quinzaine de ce mois. Il paraîtrait par une autre dépêche télégraphique que l'on a reçu la nouvelle que le décret avait été publié le 15, mais cette dépêche ne parle pas de l'affaire importante du changement de ministère, voilà pourquoi l'on craint que le bruit ne soit du moins prématuré. Mr. Burgos est bien optimiste et difficile en affaire.

J'avais presque oublié de vous dire qu'une souscription nationale venait de s'ouvrir, à la suggestion faite dans une lettre adressée à l'éditeur du Constitutionnel, par un des citoyens les plus respectables de Lyon, dont le nom ne se mentionnera pas pour le présent, en faveur de toutes les victimes des évènements de Lyon, les femmes et les orphelins des coupables qui ont succombé, participeront aux avantages accordés aux parens des braves gens qui sont péris en défendant l'ordre. Voilà une noble proposition, dont l'idée a été promptement suivie par les autres journaux. Le Constitutionnel a souscrit 500 francs, les recettes des cinq premiers jours sont montées à peu près à 1300 francs au bureau de ce papier. A Marseilles il s'est ouvert une semblable souscription. On dit que Mr. Fulchiron, député du Rhône a donné dix mille francs. Pourquoi une nation si capable de belles actions ne se tiendrait-elle pas unie. Je vous renvois aux papiers publics pour vous apprendre les évènemens de chacun des jours pendant lesquels a duré l'insurrection à Lyon, même à présent, il est très difficile de connaître exactement ce qui s'est passé dans toute cette affaire. Je veux dire qu'il y a des choses qui semblent obscurs, mais que cette obscurité sera sans doute dissipée par la suite par de bonnes explications. Par exemple, dites moi pourquoi les autorités, instruites comme elles l'étaient trois jours d'avance de l'attaque qui se méditait, ont pu laisser construire des barricades, et permettre aux insurgés de se retrancher comme ils l'ont fait. Un témoin occulaire m'a dit qu'il y avait des barricades bien solidement construites avec de gros troncs d'arbre, et d'autres pesants matériaux; et qu'elles avaient un fossé par devant, de manière à former des batteries complètes. Il a fallu du tems pour préparer tout cela.

Le Moniteur d'aujourd'hui, publie des ordonnances nommant Mr. Gasparin, préfet du Rhône, pair de France, Mr. Chegaray, procureur du roi à Lyon, officier de la légion d'honneur, dont il était auparavant chevalier. La partie du journal qui n'est pas officielle, dit que le roi regrette que le général Aymar n'ait pas été assez longtems lieutenant-général pour être élevé à la dignité de pair de France, mais cet officier aura rempli les termes voulu par la loi au mois de septembre prochain. Cet officier est élevé au rang de grand croix de la légion d'honneur; Mr. Gasparin préfet du Rhone est nommé commandant du même ordre.

Des dépêches reçues du département de la Moselle, de Strasbourg et de Lyon, annoncent que tout est tranquille de ces côtés.

Mr. Mie, imprimeur de la Tribune n'a pas été arrêté, comme on l'a dit. Il y a des mandats d'arrêts de lancés contre lui mais jusqu'ici il a réussi à se cacher.

Marié par le Rev. abbé Moni, samedi dernier, M. J. TELESPHORE ROMAN, de la paroisse St. Jacques, à mademoiselle CELINA PILIE, de cette ville.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Queen Adelaide, Borland, Liverpool, L H Gale
Brick Lunar, Stoner, Bordeaux, Harrod & Quarles
Goel Nueva Manuelita, Bagar, Tabasco, M. del Acebo
Goel Robert Rowland, Emerson, New-York, D. Marston
Goel Oceano, Sanchez, Tampico, F Tio
Goel Victoria, Barber, Tabasco, capitaine
Bateau à vapeur Scotland, Buckenor, Cincinnati, capit

ARRIVES.

Bateau à vapeur Lady Franklin, Wheaton, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Majestic, Swon, de St. Louis.
Bateau à vapeur Talley Ho, Belsing, de Nashville.
Bateau à vapeur Transport, Patterson, de Plaquemine.

☞ Le navire GLOUCESTER, de Boston, est en déchargement en face du poteau No. 78. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises.
20 mai—tf

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

Le cours de la farine fraiche est aujourd'hui à $4.00 par baril, d'après le tarif, les boulangers doivent donner pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi), 47 onces de pain pour un escalin. 14 juin

[illegible] les personnes qui sont [illegible] [illegible] de Bureau [illegible] 16 juin 18[illegible]
17 juin—3 [illegible]

PERDU—Une paire de LUNETTES montées en or. Une récompense sera donnée à la personne qui la remettra au propriétaire, rue Bienville No. 151, entre Dauphine et Bourgogne. 17 juin—2

CONSULTATION GRATUITES sur toutes les maladies, chez le Dr. LEGER, encoignure Royale et St. Pierre, magasin du pharmacien; tous les jours de 7 à 10 heures du matin. 17 juin

LANCIERS D'ORLEANS,

Assemblée générale.

La compagnie s'assemblera mercredi soir, 18 du courant, à 7 heures, sur la galerie de la Mairie, en bourgeois, pour élire un capitaine. Les membres composant la compagnie ne manqueront pas de s'y trouver.

Par ordre du lieutenant commandant.

17 juin. MONDELLI, maréchal des logis chef

DANS LA COUR DE PAROISSE—J. W. Doughty contre ses créanciers.—Il sera vendu à la vente du shérif, à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, de cette ville, vendredi, 27 juin courant, à 6 heures P. M., le bateau à vapeur Niagara, naufragé au Bayou de Lafourche, lequel a été abandonné par l'insolvable à ses créanciers.

17 juin G. W. MORGAN, shérif

DANS LA COUR DU 4e. DISTRICT—Antoine Bienvenu contre Demphy P. Cain.—En vertu d'un ordre d'exécution à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, jeudi, 3 juillet prochain, à 1 heure après-midi,

Un nègre esclave nommé Simon, saisi dans la poursuite ci-dessus. Cette criée étant la seconde et la dernière, le dit esclave sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, au prix qu'il pourra faire donner, à un an de terme. L'acheteur donnera une obligation endossée à satisfaction avec hypothèque sur le dit esclave jusqu'à parfait paiement.

17 juin G. W. MORGAN, shérif

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le 2 Juillet prochain à une heure de l'après-midi, les propriétés désignées dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir: Trois lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, bornés par les rues Champs Elysés, Genie, des Français et Celestine, mesurant, lots Nos. 2 et 3 ensemble soixante cinq pieds de face sur la rue des Français et cent dix pieds de profondeur, et le lot No. 4 trente sept pieds et demie sur la rue des Français par cent dix de profondeur, saisis dans l'affaire de Alexis Fournier.

Cette criée étant la seconde et la dernière, ladite propriété sera définitivement vendue au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'elle pourra porter à 12 mois de credit, l'acquéreur donnant bonds et sécurités portant 5 pr ct. d'intérêt et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à final paiement.

17 juin. G W MORGAN, sherif.

DANS LA COUR DE PAROISSE—Joseph Abat contre les héritiers testamentaires de la veuve Larche.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis de cette ville, Mercredi, deux juillet prochain, la propriété suivante, savoir: Un terrain situé dans la rue Dorsière de cette ville, mesurant 73 pieds 11 pouces 1-4 de face, et 128 pieds 11 pouces et demi de profondeur, sur le côté adjoignant à la rue de la Douane, 129 pieds 10 pouces sur le côté adjoignant à la rue du Canal, et 59 pieds 9 pouces et demi sur le derrière, tous à la mesure américaine, aussi bien que tous les bâtiments qui existent sur ce terrain, consistant en une grande maison à deux étages en brique; dont le toit est terrasse, il y a aussi une cuisine à deux étages dont le toit est pareillement terrassé, et trois grands hangars, sur piliers de brique, couvert d'ardoise. Cet encan étant le second et le dernier ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour ce qu'elle pourra rapporter, à un an de terme, l'acheteur fournissant une obligation endossée à satisfaction et hypothèque sur la propriétée vendue jusqu'à parfait paiement.

17 juin. G W MORGAN, shérif.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testaments.—Samedi, 19 Juillet, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Tagiasco, h. c. l. les esclaves suivans, savoir:

Félicie, négresse âgée de 22 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

Catherine, négresse âgée d'environ 15 ans, s'étant absentée plusieurs fois.

Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, reg.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant L H Feraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 17 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—No. 7382—*James Huddleston contre ses créanciers.*—La cession des propriétés du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée ait lieu le lundi 21 de juillet prochain, en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et que C. Roselius soit nommé pour représenter les créanciers absents; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, le 14 juin 1834.

17 juin—9,2ps A. PITOT, gref.

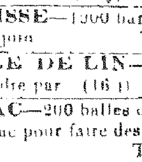

LE soussigné a reçu une grande quantité de Sangsues de la première qualité, qu'il offre à vendre à trois picaillons la pièce, et en gros à meilleur marché; il a reçu aussi des Drogues qu'il offre à vendre à des prix très modérés.

DIEGO MORALES,

17 juin—6 encoignure Condé et St. Philippe

LE Dr. FELIX FORMENTO a l'honneur de prévenir le public qu'il a repris son domicile dans sa maison, rue Toulouse, No. 87. 16 juin—3

FROMAGE—10 boites Fromage de Hollande, à vendre par [16 j] TIERNAN CUDDY & Co

GRAISSE—1300 barillets, à vendre par
16 juin TIERNAN, CUDDY & Co.

HUILE DE LIN—300 potiches Huile de Lin à vendre par (16 j) TIERNAN, CUDDY & Co

TABAC—200 balles de Tabac commun; et 39 balles Tabac pour faire des cigarres, à vendre par
16 juin TIERNAN, CUDDY & Co.

TABAC EN TIGE—50 boucauts de tabac en tige, en bon état, et à vendre par
16 juin TIERNAN, CUDDY & Co

GENIEVRE—20 pipes Genièvre de Hollande, ayant droit au débenture, à vendre par
16 juin TIERNAN, CUDDY & Co

500 BARILS Farine, première marque de Boulangers; 50 jars Beurre de première qualité supérieure, en débarquement et à vendre par
16 juin ORAIN & MIGNON.

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT payées par le soussigné, à toute personne qui conduira chez lui, rue St. Pierre, No. 86, entre les rues Royale et Bourbon, ou dans une des prisons de cet Etat, la négresse nommée ROSINE, créole de cette ville, âgée de 23 ans, très bonne blanchisseuse et repasseuse. Cette négresse est la même qui a appartenu à Mme. Veuve Maroteau, et ensuite à M. Jean Raphaël Saillard. Elle est marronne depuis le 2 de ce mois; il est probable qu'elle cherchera à se louer ou à s'occuper comme blanchisseuse et repasseuse.

16 juin—3f 2ps☞ E. CARRABY.

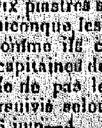

SONT partis marrons de chez le soussigné, faubourg Washington, le 8 du courant, les deux nègres LEMON & JEFFERSON; le premier est âgé de 34 ans environ, taille de 5 pieds 3 à 4 pouces, ayant une tâche à l'œil droit; il se fait passer pour libre sous le nom de Schelly Holley.

Jefferson est âgé de 28 ans environ, taille de 5 pieds 2 pouces, d'une forte constitution et d'un caractère très prévenant.

Dix piastres seront données pour chacun de ces esclaves à quiconque les fera loger dans une des geoles de cet Etat.

Comme ils chercheront probablement à s'embarquer, les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont avertis de ne pas les recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

16 juin—4 J. BOURDIN.

GLACES ET SORBETS.

GRENIER PETIT, *Confiseur, rue royale, No. 218*, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'à dater de Dimanche, 15 juin, il servira des glaces et sorbets à tous les parfums. Le local qu'il a à disposer à cet effet étant des plus convenables, il ose espérer satisfaire les amateurs par tous les moyens en son pouvoir. 14 juin—d

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société connue en cette ville sous la raison de Kennedy, Durel & Co., est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. Duncan Kennedy & M. V. Durel restent chargés de la liquidation sous la même raison de *Kennedy, Durel & Co.*

DUNCAN KENNEDY,
M. V. DUREL,
14 juin GN. BERTUS.

Bureau de la Compagnie des Architectes.
Nouvelle-Orléans, le 12 juin 1834.

AVIS—Les actionnaires de la 1re. souscription du fonds capital de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, sont prévenus qu'un dividende de [illegible] [illegible] a été déclaré sur le montant de leurs actions, payable [illegible] [illegible]. Par ordre de la Direction.
[illegible]

[illegible]

IL sera vendu le mardi, 17 du courant, à 5 heures, et demie de l'après-midi, au magasin de MM. John Vairin & Co., encoignure des rues Poydras & Tchoupitoulas, par ordre des gardiens du port, les articles suivans, avariés à bord du bateau à vapeur Walter Scott, venant de St. Louis, savoir:

114 barils farine, 6 rouleaux fil de carret, et 25 barillets plomb de chasse. 17 juin

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu jeudi, 19 mai courant, à 5 heures précises de l'après-midi, dans la maison No. 152, rue St. Louis, entre Dauphine et Bourgogne, divers meubles, ustensiles de cuisine, et environ 400 volumes de choix.

Cette vente est positive, ayant lieu par cause de départ.
17 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL SERA VENDU aujourd'hui Mardi, 17 courant, à 4 heures de l'après-midi, au No. 40, rue de la Vieille Levée, sans réserve, le contenu du dit magasin, consistant en chapeaux, bottes, et souliers. Aussi, le comptoir, les tablettes, &c. On vendra également, le bail non-expiré dudit magasin, qui doit échoir le 15 Novembre. 17 juin

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu mercredi 18 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Le nègre créole Maurice, âgé d'environ 17 ans, bon sujet, parlant anglais et français, garanti.

Conditions: Moitié comptant, et la balance à 6 mois.

Aussi, la négresse Nancy, bonne blanchisseuse, et un peu couturière, acclimatée, parlant français et anglais, pleinement garantie, excepté qu'elle s'est absentée sans permission. Conditions: 4 mois de crédit, &c.

Aussi—Deux lots de Terre dans la rue Magistrats, faubourg Marigny, ayant chacun, 30 pieds de face, sur 150 de profondeur; voyez le plan.

Conditions: Comptant. 16 juin

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI, 17 du courant, il sera vendu à midi, vis-à-vis leur magasin, rue Toulouse, 75 peaux de Bœufs.
16 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

PAR ordre de syndics et pour le compte des créanciers de Yard et Blois, il sera vendu au café de Hewlett, samedi, 28 du courant, à midi, 140 Actions de la Banque des Artisans et Commerçants, ayant $35 par action de payées; 12 actions de la compagnie d'Assurance des Marchands, ayant $30 par action de payées.

Conditions à la vente. 16 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

PAR ordre des syndics, et pour compte des créanciers de Yard & Blois, il sera vendu jeudi, 26 du courant, à 10 heures du matin, à leur magasin, No. 7, rue de la Levée, un assortiment général de groceries, consistant d'une grande variété d'articles.

Les conditions à la vente. 16 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

PAR ordre de l'honble cour de district dans l'affaire de Joseph Flower vs. ses créanciers, il sera vendu le samedi, 15 de Juin, à midi, à la Bourse.

Le nègre Billy, âgé d'environ 40 ans, il est cordonnier et travaille depuis longtems de ce métier.

Martha, âgée de 18 ans, servante qui habite ce pays depuis plusieurs années.

Ces esclaves sont garantis de tous les vices et maladies prévues par la loi, et sont vendus au comptant.

Les actes de vente se passeront chez Wm. Lewis, not. public, aux frais de l'acheteur. [illegible] mai

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le lundi, 7 juillet prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 19 avril 1834, l'esclave ci-après nommé, dépendant de la succession de feu Ve. Dehtiliy de Bertain:

Adélard, âgé de 18 ans, marronneur.

Conditions: Un tiers payable le 24 septembre 1834; un tiers le 24 mars 1835, et un tiers le 24 septembre 1835, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant F. de Armas, not. pub.
7 j—8,2ps

PAR J. LECARPENTIER

MARDI, 17 juin 1834, à 5 heures de l'après-midi, exactement au lieu de sa résidence, rue de l'Union, No. 85, faubourg Ste. Marie, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premier District, daté 17 mai, un lot de meubles et autres effets abandonnés à ses créanciers par Philippe Lewis, syndic de ses créanciers.
6 juin

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI,

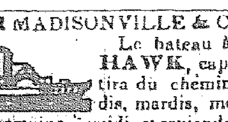

Le bateau à vapeur fin marcheur OHIO, capitaine Jesse Hart, est prêt à recevoir du fret, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
17 juin TOURNE & BECKWITH, No. 28, Nouvelle Levée.

POUR MANDEVILLE & LEWISBURG.

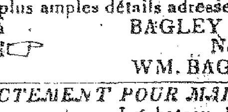

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira du Rail-Road pour les endroits ci-dessus trois fois par semaine, les dimanches, mardis et vendredis à 7 heures du matin.
12 juin

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

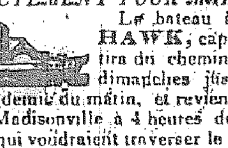

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 5 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à
BAGLEY & MERRITT,
10 juin—☞ No. 27, rue du Camp.
WM. BAGLEY, président.

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

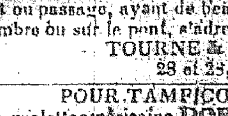

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures; adressez-vous au capitaine à bord, ou à
BAGLEY & MERRITT,
10 juin—☞ No. 27, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE.

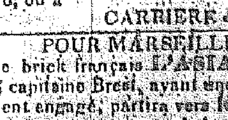

Le beau bateau à vapeur LOUISIANA, capit. Huddleton, ayant une partie de son chargement à bord, et partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens dans la chambre ou sur le pont, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
9 juin 28 et 29, Nouvelle-Levée

POUR TAMPICO.

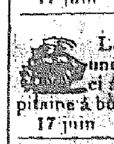

La goëlette américaine DORCHESTER, fin voilière, doublée et chevillée en cuivre, capit. Savi, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
17 juin M S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATAMORAS.

La goëlette PEARL, capitaine Chester, ayant une partie de son chargement engagé, partira d'ici à quelques jours. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à
17 juin CARRIERE & BORDUZAT.

POUR MARSEILLES.

Le brick français L'ASIATIQUE, fin voilier, capitaine Brest, ayant une partie de son chargement engagé, partira vers le 25 courant. Pour fret du reste ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 4 passagers, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Bienville, ou à
P. O. SORBE,
13 juin rue Royale, No. 118

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain bien connu, SANTA ANNA, capitaine Vanstavaren, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
14 juin M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

A FRETER—La goëlette fine voilière DORCHESTER, capitaine Williams, du port d'environ 90 tonneaux. S'adresser à
12 juin M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR LES ATTAKAPAS.

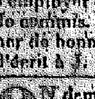

Le sloop ST. MARK, et la goëlette PASAIC, partiront pour le dit endroit sous peu de jours. Pour fret et passage, s'adresser à
J. LAROSE,
10 juin—3 rue Dumaine, No. 19

Avis à MM. les Négocians.

UN jeune homme acclimaté, parlant les langues française, anglaise et un peu l'Espagnol, désirerait s'employer dans un bureau ou dans un magasin, en qualité de commis. Il connait la tenue des livres, et il pourra donner de bonnes recommandations. S'adresser par un mot d'écrit à J. B. B. au bureau de l'Abeille. 13 j—3

ON demande à louer, une marchande pour vendre dans les rues. S'adresser au bureau de cette feuille.
4 juin☞

A LOUER—Une agréable MAISON située rue de la Pitié, faubourg Clouet, avec des écuries et des appartemens extérieures.

A vendre—Une VACHE à lait, de première qualité. S'adresser au No. 73, rue de Chartres. 13 juin

AVIS—Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu L. S. Levy, décédé, sont priées de présenter leur comptes immédiatement au soussigné, avocat de la succession.

J. P. BENJAMIN,
31 mai—1f Exchange place

AVIS est donné aux créanciers de M. [illegible] [illegible] de vouloir bien faire connaître, dans le plus bref délai possible, le montant et la nature de leurs réclamations contre lui [illegible] [illegible] [illegible] au bureau, No. 63, [illegible] [illegible] [illegible] St. Louis.